



Resiliation ifsa, que faire ?

Par **alisson49**, le **18/03/2015** à **12:40**

Bonjours,

J'ai envoyé un courrier à la formation ifsa, lettre de résiliation avec accusé de réception, en leur expliquant que je me sépare de mon compagnon, que j'ai un petit garçon a charge, et que, financièrement, je ne pourrai plus payer.

Hier ils m'appellent en me demandant pourquoi je voulais résilier mon contrat, je leur explique, elle me dit d'aller voir une assistante sociale pour qu'elle m'aide à payer ma formation, que la lettre que je leur ait envoyée montrait que je baissais les bras, que je ne voulais pas me battre. Je lui ai dit que que je payais 73 € par mois chez eux, que ces 73 € servirai à payer à manger à mon fils et mes animaux, elle s'en foutait. Après, elle me parle que je dois leur payer les 30 %, je lui dit que je ne peux pas payer ces 30 % surtout que j'ai des crédits et quelques dettes.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît, surtout qu'il y a écrit bien que "Le contrat peut être résilié par l'Elève ou son représentant légal si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité." Et après, il parle des 30 %.

Merci à tous (je ne sais pas dans quelle forum ça va).

Par **moisse**, le **18/03/2015** à **18:21**

Bonsoir,

[citation] surtout qu'il y a écrit bien que "Le contrat peut être résilié par l'Elève ou son représentant légal si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant[/citation]

Hélas vous n'êtes pas dans ce cas.

Pour le reste la moitié des discussions de ce forum porte sur la résiliation d'un contrat de formation par correspondance.

Par **alisson49**, le **18/03/2015** à **20:37**

Donc je suis obligé de payer les 30% c'est sa?!bonne soirée